

Rencontre "Triangle stratégique : Amérique latine-Europe-Afrique"

Séance sur les partenariats stratégiques

14 mai 2018

Introduction : l'Atlantique, un espace géostratégique important

Je suis honoré de participer à la rencontre "Triangle stratégique : Amérique latine-Europe-Afrique", organisée par l'IPDAL, Institut qui représente la plus importante plateforme au Portugal pour le dialogue politique et économique sur l'Atlantique.

Cet espace qui regroupe l'Amérique latine, l'Europe et l'Afrique a un véritable poids géostratégique. Il se caractérise comme suit :

- Un espace regroupant plusieurs économies développées et émergentes à fort potentiel, ce qui offre les conditions de base à des relations de coopération durables et complémentaires.
- Un poids démographique qui est appelé à se renforcer à l'avenir, notamment à l'échelle de l'aire atlantique africaine.
- Des réserves appréciables en ressources naturelles, énergétiques, minières et agricoles, faisant de cet espace une zone d'intérêt stratégique de premier ordre.
- Un espace ayant connu un brassage culturel et ethnique pendant des siècles entre les deux rives de l'atlantique, tant au Nord qu'au Sud.
- Un espace traversé par des routes maritimes névralgiques et dont la sécurisation constitue une préoccupation mondiale.

Malgré les potentialités dont il dispose, l'espace atlantique présente des disparités manifestes entre les trois aires qui le composent :

- **Une aire euro-atlantique développée** et dont les perspectives devraient s'élargir en cas de concrétisation du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Ce partenariat, qui connaît des difficultés depuis l'élection du Président Donald Trump, pourrait déboucher sur la constitution du plus grand marché du monde, représentant 50% du PIB mondial et 40% des échanges commerciaux.

- **Une aire latino-américaine atlantique en émergence**, sous l'égide du Brésil qui, à travers ses initiatives sur le plan économique et sécuritaire au niveau de l'atlantique sud, ambitionne d'affirmer son statut de puissance montante.
- **Une aire afro-atlantique aux prises avec des contraintes structurelles** sur le plan économique et sécuritaire, notamment au niveau de certains pays de l'Afrique de l'Ouest et du Golfe de Guinée (faiblesse de l'intégration régionale, menace sécuritaire avec le développement de la piraterie maritime et le trafic de drogues...) mais qui ambitionne de jeter les bases d'un développement durable qui permettrait de valoriser l'extrême richesse en ressources naturelle du continent africain.

1. Les différentes dimensions du partenariat

L'Amérique latine, l'Europe et l'Afrique sont appelées, aujourd'hui plus que jamais, à saisir les opportunités qui s'offrent à elles pour lancer de nouveaux partenariats stratégiques, garantissant la paix, la stabilité et la prospérité pour tous. Ces nouveaux partenariats doivent mettre l'accent sur les projets ayant le plus d'impact sur les citoyens.

Pour ce faire, la coopération devrait prendre en considération les grands défis auxquels se trouvent confrontés ces trois régions sur le plan géopolitique, sécuritaire, économique, culturel et environnemental.

1.1 Les défis d'ordre géopolitique

L'entrée en vigueur du partenariat transpacifique et dont l'un des objectifs majeurs est de contenir la montée en puissance de la Chine, pourrait, si les Etats-Unis reviennent sur leur retrait, contribuer à réduire la centralité géostratégique de l'espace atlantique. Sur un autre registre, les rivalités géopolitiques entre pays riverains de l'atlantique sud alimentent une course au leadership régional, peu propice à l'instauration d'une communauté d'intérêt durable.

Pour y remédier, la doctrine géopolitique fondamentale à adopter serait celle d'un voisinage atlantique faisant fi de la distance géographique, celle-ci ne saurait, a priori, constituer un obstacle à l'établissement, à un niveau stratégique, des relations entre l'Amérique latine, l'Europe et l'Afrique.

Plusieurs chantiers peuvent, ainsi, être explorés, regroupés sous le concept de l'Atlantique Sud avec l'objectif de développer, stratégiquement, les relations entre ces trois régions. Il s'agit :

- d'approfondir leur dialogue stratégique dans un contexte mondial, marqué par des tendances qui inquiètent, comme le protectionnisme, le nationalisme... et qui se distingue par la nécessité de faire face à des enjeux cruciaux pour l'humanité, tels que le changement climatique, la gouvernance mondiale et la montée du terrorisme.

- de réfléchir, ensemble, à de nouvelles cultures de pensée face à la crise du leadership occidental : une nouvelle pensée (concepts et paradigmes) est en train d'émerger en Afrique et en Amérique du Sud pour mieux cerner la réalité des pays dans le cadre "d'une nouvelle configuration de la géopolitique du savoir",
- de coopérer, en vue d'instituer une communauté des pays riverains de l'Atlantique Sud, une zone dénucléarisée où des pays des trois régions, par exemple le Brésil, le Portugal et le Maroc, pourraient jouer un rôle de pionnier,
- de définir de manière plus précise les rôles des trois composantes du Triangle stratégique et adopter des modes de gouvernance appropriés qui pourraient participer à l'esquisse d'une gouvernance mondiale efficiente,
- de lutter pour relever certains défis communs à l'Amérique latine et à l'Afrique en termes de consolidation de l'Etat de droit et de démocratisation de la vie publique.

1.2 Les défis d'ordre sécuritaire

La menace terroriste et celle du crime organisé sont, en effet, fortement présentes dans certaines zones névralgiques, notamment dans l'atlantique sud, ce qui affecte la stabilité des Etats et augmente leur vulnérabilité. Le développement des activités liées à la piraterie, aux trafics d'armes et de drogues, particulièrement en Afrique de l'Ouest, met en péril la sécurité des routes maritimes et génère des coûts économiques de plus en plus insoutenables, surtout dans un contexte marqué par la faible capacité de certains pays de l'espace atlantique à faire face aux menaces transnationales.

La coopération sécuritaire s'impose avec acuité aujourd'hui pour endiguer la menace d'insécurité dans certaines zones et éviter son amplification et son extension aux autres aires de l'espace atlantique. Une gestion strictement nationale des enjeux sécuritaires est désormais une illusion. L'appui international aux efforts nationaux de lutte contre le terrorisme devrait être la règle et non l'exception.

Cette coopération devrait privilégier le renforcement des capacités des pays vulnérables, en matière de prévention et de lutte contre les activités terroristes et criminelles, moyennant des ressources financières conséquentes et un transfert des compétences pour améliorer la gouvernance sécuritaire dans les pays vulnérables. Au-delà de la façade atlantique, cette coopération devrait cibler, aussi, les zones limitrophes qui constituent des foyers de tensions, notamment la région sahélo-saharienne.

L'approche sécuritaire devrait nécessairement être relayée par une approche socio-économique afin d'apporter des réponses de fond aux facteurs générateurs d'insécurité et de développement des activités illicites.

La menace sécuritaire en Afrique de l'Ouest

L'Atlantique, étant un espace très vaste, difficile à contrôler, la piraterie s'est aggravée en golfe de Guinée et les actes de piraterie dans la région sont devenus une source d'insécurité et une menace pour le transport maritime international.

L'Afrique de l'Ouest est un lieu de transit et de stockage de la cocaïne en provenance de l'Amérique du Sud en direction de l'Europe. Elle constitue un hub maritime qui a permis à la cocaïne de transiter en quantité de plus en plus importante.

1.3 Les défis économiques

L'espace atlantique est le théâtre d'une compétition intense, notamment celle émanant des puissances asiatiques. Celles-ci déploient des stratégies agressives, axées autant sur l'accès aux matières premières que sur la détention croissante de parts de marchés, exerçant ainsi des pressions concurrentielles sur la production domestique. Cette situation a des conséquences négatives sur la création d'emplois pour une population jeune et sur le développement humain des pays riverains de l'Atlantique du Sud dont les besoins sont très importants.

Afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité des pays d'Amérique latine, d'Europe et d'Afrique, il serait opportun de mettre en place un partenariat économique rénové. Pour concrétiser les ambitions de ce partenariat, la coopération devrait concerner les secteurs structurants, susceptibles de répondre aux priorités de développement des pays de l'Amérique latine et de l'Europe mais aussi à l'impératif d'une transformation structurelle de l'économie africaine. Ces secteurs sont les suivants :

- **L'agriculture** : l'exploitation des complémentarités dans ce domaine, associant une abondance des terres cultivables en Afrique et en Amérique latine et un savoir-faire technologique en Europe, contribuerait à résoudre la problématique de la sécurité alimentaire mondiale. A ce sujet, le Maroc joue un premier plan en tant que fournisseur de fertilisants pour le Brésil, pour l'Afrique et pour l'Europe.
- **L'industrie** : ce secteur recèle d'importantes opportunités pour un partenariat gagnant-gagnant. Le renforcement de la compétitivité des industries européennes face à la concurrence asiatique pourrait passer, entre autres, par la réalisation de mégaprojets industriels en Amérique latine et en Afrique. Il faudrait donner la priorité, au niveau de la coopération, aux domaines favorisant l'intégration des pays des trois régions dans les chaînes de valeur mondiales, notamment l'industrie automobile, l'aéronautique, la connectivité logistique, la sécurité informatique ...

- **L'économie numérique** : actuellement, le monde connaît des tendances technologiques à fort impact sur le plan économique, social et sécuritaire. L'intelligence artificielle, en particulier dans sa dimension robotique, se développe de manière rapide dans les pays de l'OCDE, quoique dans des proportions différenciées d'un pays à l'autre. Les pays d'Amérique latine et d'Afrique devraient participer à ce mouvement d'ensemble afin de dynamiser leur croissance économique de manière inclusive et durable, en s'imprégnant de l'expérience européenne en la matière.
- **Le tourisme** est, également, un secteur porteur, et pourrait rendre encore plus facile la compréhension entre les peuples des trois continents.
- **Le transport aérien** : Les perspectives de développement de cette activité sont prometteuses, surtout dans l'optique d'une régionalisation des vols. Sao Paulo pour l'Amérique latine, Lisbonne pour l'Europe du Sud et Casablanca pour l'Afrique pourraient consolider leur position en tant que hubs aériens pour les vols entre l'Amérique latine, l'Afrique et l'Europe.
- **Les infrastructures portuaires** : levier important pour dynamiser les échanges commerciaux dans l'espace Atlantique Sud, la modernisation et l'extension des infrastructures portuaires permettraient de s'accommoder aux nouvelles exigences du transport international (capacité d'accueil des navires) et de multiplier les lignes maritimes en vue de promouvoir le commerce intra-régional et international. Santos pour l'Amérique latine, Marseille Fos pour l'Europe et Tanger Med pour l'Afrique.

Le développement des secteurs précités suppose une opérationnalisation des accords conclus ou en perspective entre l'Amérique latine et l'Afrique d'une part et l'Europe d'autre part. De nouveaux accords sont, en outre, nécessaires entre le Mercosur et l'Union africaine. Les partenariats stratégiques ne produiront les effets escomptés que si les accords ne se limitent pas au libre-échange pour développer les avantages compétitifs des pays des trois régions.

De plus, il faudrait mettre en place les institutions requises pour ces partenariats stratégiques et prendre en considération, au niveau de l'Amérique latine et de l'Afrique, les expériences réussies en termes d'intégration commerciale en Europe. En effet, les taux d'intégration commerciale se situent à environ 26% en Amérique latine et 17% en Afrique contre près de 68% en Europe.

Par ailleurs, il serait judicieux de favoriser le développement d'un réseau transatlantique de chambres de commerce et d'industrie, permettant d'encourager les relations entre les opérateurs économiques relevant de cet espace (informations sur les marchés, opportunités d'export/import, missions de prospection commerciale...).

L'Union européenne et le Marché Commun du Sud (Mercosur)

Un accord-cadre interrégional de coopération a été signé en 1995. Il est entré en vigueur en 1999.

Les négociations sur le projet de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur, lancé en 1990 et suspendu en 2004, ont repris en 2013. De plus, avec le retour du protectionnisme aux Etats-Unis, à la suite de l'élection de Donald Trump, la Commission européenne est décidée à obtenir un accord qui devrait entrer en vigueur avant la fin de l'année 2018.

Source : Site de la Commission européenne : [http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-94-62 fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-94-62_fr.htm)

Les accords entre l'Afrique et l'Union européenne

L'Europe et l'Afrique sont liées par des accords de partenariat économique. Ces accords ont pour but principal de faciliter l'intégration progressive des pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) dans l'économie mondiale dans le respect de leurs choix politiques et leurs objectifs prioritaires de développement, pour ainsi promouvoir le développement durable et contribuer à l'élimination de la pauvreté dans ces pays. Les négociations sur ces accords de libre-échange ont été officiellement lancées au niveau des pays ACP le 27 septembre 2002.

L'accord de partenariat économique entre l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO + Mauritanie) et l'Union européenne vise à créer une zone de libre-échange conformément à l'Article XXIV du GATT par la suppression progressive des restrictions aux échanges entre les deux partenaires commerciaux.

Les négociations de cet accord ont été conclues le 30 juin 2014 avec le paraphe d'un texte consensuel par les Négociateurs en Chef. En juillet 2014, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO ont approuvé de façon définitive l'accord et l'ont par la suite ouvert à la signature des Etats. A ce jour, 13 Etats sur 16 de l'Afrique de l'Ouest ont signé le texte de l'Accord. Il reste la Gambie, le Nigeria et la Mauritanie.

Source : Site officiel de la CEDEAO : <http://www.ecowas.int/faire-des-affaires-dans-la-cedeao/ape/?lang=fr>

1.4 Les défis d'ordre culturel

La coopération culturelle, quant à elle, trouverait sa justification dans le patrimoine commun aux trois régions de l'espace atlantique. Riche par sa diversité, l'Amérique latine a une dimension africaine (la moitié de la population brésilienne, par exemple, se déclare d'origine africaine). C'est un atout à mobiliser pour la coopération entre l'Amérique latine et l'Afrique. L'Europe, pour sa part, abrite une importante communauté d'Africains, particulièrement, de Maghrébins. De son côté, la profondeur ibérique pourrait constituer une matrice de développement à projection multiple latino-américaine, européenne et africaine.

En plus du renforcement du dialogue entre l'Amérique latine, l'Europe et l'Afrique, la coopération dans le domaine culturel devrait viser les actions ci-après :

- Approfondir la connaissance de l'espace civilisationnel latino-américain, ibérique et africain à travers la réalisation d'études. Cet effort de connaissance mutuelle mérite d'être accompli pour des raisons liées à la géographie (qui est semblable pour le Maroc et le Mexique par exemple) et au patrimoine culturel commun (origine ibérique).
- Mettre en place une plateforme de société civile pour densifier l'échange humain et culturel et lutter contre les perceptions négatives de part et d'autres là où elles existent.
- Mettre l'accent sur le capital humain et, notamment, les jeunes (tranche d'âge 15-24 ans) qui représentent en 2017, 19,2% de la population en Afrique, 17% en Amérique latine et 10,6% en Europe, particulièrement, en ce qui concerne l'éducation fondamentale de qualité et l'enseignement supérieur. Il faudrait prévoir, également, des cursus académiques, favorisant la connaissance réciproque et promouvoir les séjours de recherche pour les jeunes à l'étranger.
- Intensifier les échanges d'expériences dans le domaine des droits de l'Homme, particulièrement entre l'Amérique latine et l'Afrique. Le Brésil, par exemple, avait institué une commission de vérité et le Maroc a une expérience similaire, à travers l'Instance Équité et Réconciliation.
- Etendre la coopération culturelle aux domaines de l'architecture, de l'artisanat, du cinéma ... La créativité et l'innovation pourraient être des puissants moteurs de renforcement des relations entre l'Amérique latine, l'Europe et l'Afrique.
- Axer la coopération en matière sociale sur des sujets d'intérêt commun comme la réforme des régimes de retraites, la subvention des produits de base, les services aux personnes âgées ...

1.5 Les défis du développement durable

L'espace atlantique sud est vulnérable sur le plan environnemental. Cette vulnérabilité est accentuée par le changement climatique. Néanmoins, un gap important existe au niveau des capacités d'adaptation des pays de cet espace qui sont plus importantes dans les pays d'Europe. L'acuité de ces défis apparait au niveau des effets négatifs qu'ils génèrent, en termes d'altération de la sécurité alimentaire et de développement de la migration clandestine.

Outre la coopération entre les Etats, la mise à contribution des acteurs privés et des acteurs non-gouvernementaux est indispensable pour l'appropriation des enjeux communs. Pour ancrer la coopération sur des bases du développement durable, il faudrait axer le partenariat sur :

- la mise en place de programmes d'adaptation au changement climatique et le renforcement des capacités des pays les plus vulnérables d'Amérique latine, d'Europe du Sud et d'Afrique,
- l'accélération de la transformation écologique en promouvant le développement des énergies renouvelables, cela favoriserait la transition énergétique et répondrait aux exigences d'adaptation au changement climatique,
- le développement de la recherche et de l'innovation en vue de proposer des modèles d'atténuation et d'adaptation au changement climatique adaptés à la situation des pays d'Amérique latine, d'Europe et d'Afrique.

L'objectif de ce partenariat est d'amener les pays de l'espace atlantique à parler d'une seule voix et à conjuguer leurs efforts en matière de lutte contre les effets du changement climatique et de la dégradation de l'empreinte écologique.

2. La contribution du Maroc

Le Maroc contribue positivement au renforcement de la coopération au sein de l'espace atlantique. Les atouts du Royaume le prédisposent à jouer un rôle de premier plan en la matière :

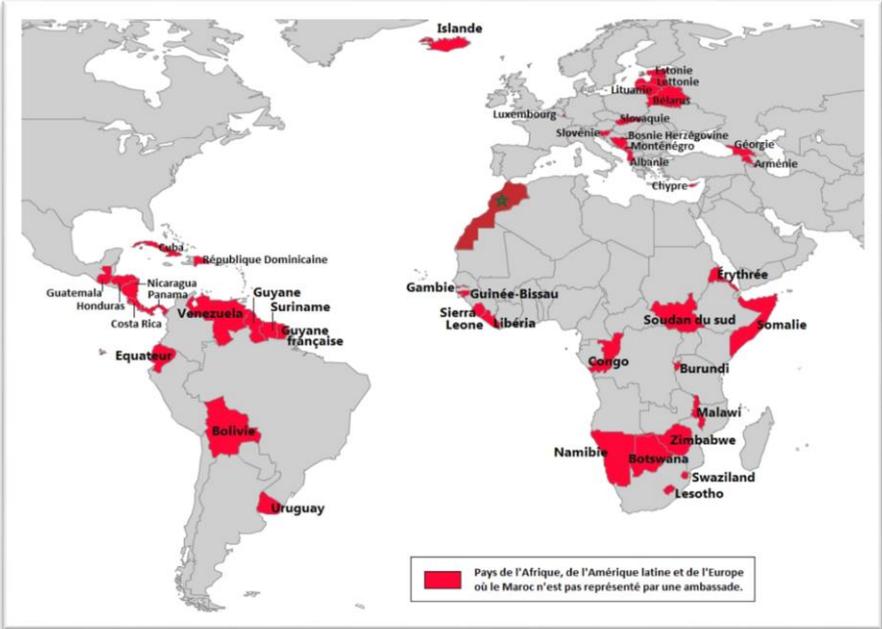
- Un positionnement stratégique en Afrique dont la solidité s'est renforcée sous le Règne de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI et a abouti à la conclusion de plus d'un millier d'accords.
- Son partenariat avec des acteurs influents dans l'aire atlantique nord, notamment l'Europe.
- Ses relations prometteuses avec certains acteurs importants de l'aire atlantique latino-américaine, notamment le Brésil. L'élément hispanophone et la similarité des défis sociétaux sont autant d'éléments qui pourraient favoriser un approfondissement des liens culturels entre le Maroc et les pays d'Amérique latine.

La dimension atlantique de la politique étrangère du Maroc ne cesse de gagner en importance pour des considérations économiques évidentes, mais aussi pour des raisons liées à la préservation des intérêts stratégiques du Royaume, au premier rang desquels figure la question du Sahara marocain. A l'exception de quelques pays en nombre très limité, le Maroc a des représentations diplomatiques partout en Afrique et en Amérique latine.

Carte des représentations diplomatiques marocaines en Amérique latine, en Europe et en Afrique, 2018



Les pays de l'Amérique latine, de l'Europe et de l'Afrique où le Maroc ne dispose pas de représentations diplomatiques, 2018

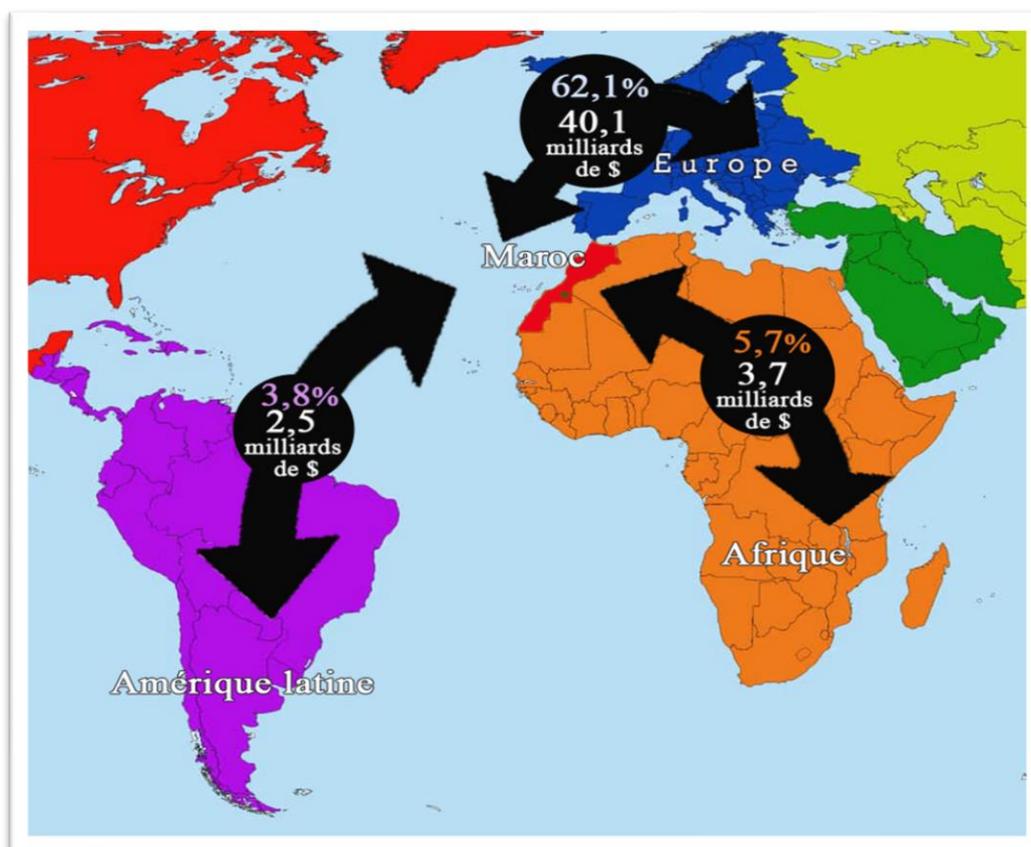


Source : Traitement IRES des données disponibles en ligne sur le site du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale du Maroc

Outre les actions structurantes menées par le Maroc en termes de mise en valeur de sa côte atlantique (infrastructures portuaires, projets touristiques, concentration des activités industrielles sur le littoral atlantique...), la politique étrangère marocaine en direction de l'espace atlantique sud s'appuie sur certains éléments :

- **Avec les pays de l'Amérique latine** : les relations de coopération ont connu une impulsion à l'occasion de la Visite Royale à certains pays de ce sous-continent en 2004. La coopération économique avec cette région s'est consolidée depuis, mais demeure largement concentrée sur le Brésil et, dans une moindre mesure, sur l'Argentine. Les relations commerciales restent, nettement, en deçà de leur potentiel. Outre les relations bilatérales, le Maroc a développé des liens de coopération avec des regroupements régionaux, à travers notamment la signature en novembre 2004 de l'accord-cadre commercial avec le Mercosur en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange.
- **Avec les pays d'Europe** : le Maroc entretient des relations économiques étroites avec les pays européens riverains de l'Atlantique dont, notamment, la péninsule ibérique et la France qui sont ses deux premiers partenaires. Avec l'Union européenne, le Maroc dispose d'un statut avancé depuis 2008. La prochaine étape serait la conclusion de l'accord de libre-échange complet et approfondi.
- **Avec les pays africains riverains de l'atlantique** : au-delà de la présence économique conséquente du secteur privé marocain en Afrique de l'Ouest (pour cette région, le Maroc est le premier investisseur africain et le second pour le continent africain) et du caractère multidimensionnel des relations de coopération avec cette partie du continent, le Maroc a été à l'origine de l'initiative de création de la Conférence Ministérielle des Etats africains riverains de l'Atlantique en 2009 à Rabat et qui vise à établir une zone de paix, de sécurité et de prospérité.

Volume et part des échanges commerciaux (importations et exportations) du Maroc avec l'Amérique latine, l'Europe et l'Afrique dans le total de ses échanges avec le monde entier en 2016



Source : Traitement IRES des données issues de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

Conformément à la politique de diversification de ses partenaires économiques et de recherche d'un meilleur équilibre de sa balance commerciale, le Maroc accorde une attention particulière au développement de ses relations avec les autres pays d'Afrique et avec les pays d'Amérique latine.

Pour concrétiser cette orientation qui entre dans le cadre de la stratégie de renforcement de la coopération Sud-Sud, il faudrait que le Maroc entreprenne les actions ci-après:

- Œuvrer, compte tenu de sa position géographique, pour intégrer l'Atlantique du Sud comme un des enjeux cruciaux de la coopération avec l'Afrique, l'Amérique latine et l'Europe du Sud et agir, également, afin de redéfinir la perception de l'Atlantique Sud d'un simple espace géographique à une zone stratégique, porteuse de sens géopolitique et offrant des opportunités multiples dans le domaine économique.

- Promouvoir la création d'une plateforme internationale, regroupant des Etats riverains de l'Atlantique en Afrique et en Amérique latine et en Europe du Sud. Cette initiative devrait, compte tenu de l'expérience du Maroc, accorder entre autres une attention privilégiée à la question de la sécurité et à la lutte contre la criminalité et le terrorisme, à travers l'appel à une prise de conscience et une vigilance face aux risques de propagation du phénomène de la piraterie maritime en Atlantique et en proposant l'institution de plateformes pour l'échange d'informations, l'observation, la coordination et la mise en commun des moyens afin de prévenir tous ces risques.
- Renforcer la présence en Amérique latine du Maroc, qui a déjà un statut de membre observateur à l'Organisation des Etats Américains par le canal des groupements multilatéraux et régionaux, à savoir le Mercosur et la Communauté andine. Ces organisations sont les plus actives et les plus visibles en Amérique du Sud et structurent les relations régionales et multilatérales dans cette zone du monde.

Le Maroc ne devrait ménager aucun effort pour asseoir une coopération réussie avec l'Europe et l'Amérique latine au profit du développement autonome de l'Afrique. La problématique de la migration devrait être prise en considération au niveau de cette coopération d'autant que le Maroc est en charge de cette question à l'échelle de l'Afrique.

Annexe 1 : les relations entre le Maroc et l'Amérique latine

Les relations du Maroc avec chacun des pays d'Amérique latine connaissent des évolutions contrastées, avec une polarisation sur quelques pays leaders de ce sous-continent :

- Le Brésil est devenu depuis 2014 le 3^{ème} client du Royaume. Prenant appui sur un cadre juridique riche, la coopération avec ce pays inclut une dimension militaire, une dimension culturelle et technique ainsi qu'une coopération décentralisée entre des villes des deux pays.
- Les relations entre le Maroc et l'Argentine, le Chili et le Pérou ont connu une impulsion particulière, suite à la Visite de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI en 2004.
- Les relations avec la Colombie et le Paraguay se sont nettement améliorées pendant la dernière décennie. Ces pays entretiennent un dialogue permanent avec le Maroc, mais le partenariat économique et commercial demeure très faible.
- L'Equateur et l'Uruguay, dont la position à l'égard de l'intégrité territoriale du Royaume n'est pas totalement tranchée, n'abritent pas de représentation diplomatique marocaine.
- La question du Sahara est aussi à l'origine des relations tendues avec la Bolivie et le Venezuela. Le Royaume n'est représenté ni à la Paz, ni à Caracas.

Les enjeux et les perspectives des relations du Maroc avec les pays de l'Amérique latine

Le Brésil, l'Argentine, le Chili, le Pérou et la Colombie ont une position globalement favorable pour ce qui est de la question nationale du Sahara. Le potentiel de développement des échanges commerciaux est bien réel. Ces pays pourraient, aussi, constituer des clés d'entrée du Maroc en Amérique du Sud à des fins économiques, mais aussi pour défendre la question de l'intégrité territoriale du Royaume.

L'Equateur, le Paraguay et l'Uruguay ne s'alignent pas automatiquement sur des positions notoirement anti-marocaines. Ce sont des pays où l'action diplomatique marocaine devrait être déployée avec vigueur, en envisageant de nouvelles approches de coopération et en utilisant l'influence de certains partenaires clés de la région.

La Bolivie et le Venezuela sont les deux pays où les perspectives de coopération avec le Maroc demeurent limitées. Néanmoins, le changement à la tête du régime au Venezuela ouvre une brèche que le Royaume devrait saisir pour atténuer, voire infléchir, à terme, la position hostile de ce pays à la cause nationale.

Les leviers de renforcement des relations du Maroc avec les pays de l'Amérique latine

- Améliorer le positionnement du Maroc en Amérique du Sud, à travers le renforcement des relais diplomatiques marocains sur place, tout en donnant la priorité aux pays dont la position à l'égard du conflit artificiel du Sahara est vacillante et non arrêtée, de manière définitive.
- Mettre en place des mécanismes de suivi et d'accompagnement des relations bilatérales, notamment avec les pays où des commissions mixtes n'ont pas encore été créées.
- Impliquer les acteurs marocains dans la nouvelle stratégie de positionnement du Royaume en Amérique du Sud, notamment les partis politiques, les acteurs associatifs et le secteur privé.
- Renforcer la présence du Maroc en Amérique du Sud par le canal des groupements multilatéraux et régionaux (Mercosur et Communauté Andine).
- Faire de l'Atlantique sud un espace de coopération commun, à travers la création d'une plateforme internationale, regroupant les Etats riverains de l'Atlantique en Afrique et en Amérique du Sud. Il faut noter, à ce titre, que le Maroc est devenu le premier pays africain "observateur" à l'Association des Etats de la Caraïbe.
- Promouvoir un partenariat économique basé sur les secteurs porteurs, en phase avec les spécificités et les caractéristiques des économies émergentes d'Amérique du Sud (agriculture, énergies renouvelables, société du savoir...).
- Mettre à contribution les Marocains résidant en Amérique du Sud en vue d'en faire une véritable courroie de transmission entre les sociétés civiles marocaine et américaine.

Annexe 2 : les accords du Maroc avec l'Europe

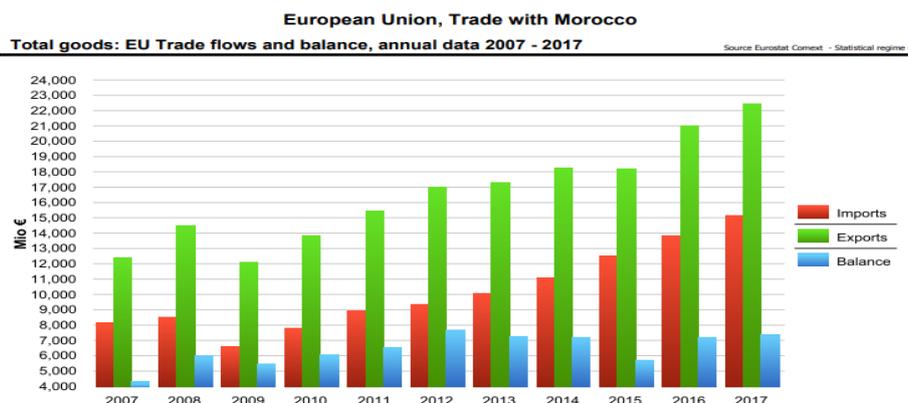
"Le Maroc et l'Union européenne sont liés par un accord d'association signé en 1996 et entré en vigueur en 2000. En octobre 2008, sous présidence française de l'Union européenne, le Maroc s'est vu reconnaître un "statut avancé". Ce statut, qui s'inscrit dans le cadre établi par l'accord d'association de 2000, vise à un approfondissement des relations politiques, une intégration au marché intérieur par un rapprochement réglementaire, une coopération sectorielle et une dimension humaine.

Le Maroc est le premier bénéficiaire de la politique européenne de voisinage et de l'aide financière (près de 200M€/an). Des négociations sur un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) ont été lancées en mars 2013. Cet accord constitue un instrument efficace pour la sécurisation des investissements et le développement des échanges commerciaux.

Un partenariat pour la mobilité (PPM) a été signé entre l'Union européenne, le Maroc et neuf Etats membres (France, Italie, Allemagne, Belgique, Espagne, Pays-Bas, Portugal, Suède et Royaume-Uni) le 7 juin 2013. Ce partenariat définit les objectifs à atteindre dans la gestion des flux migratoires entre le Maroc et l'Union européenne et les différentes actions à mettre en œuvre.

Le Maroc a également confirmé sa place de partenaire clef de l'Union européenne et des Etats-Unis en Méditerranée. C'est un membre actif de l'Union pour la Méditerranée, dont l'ex secrétaire général est de nationalité marocaine et du dialogue 5+5, dont il a assuré la co-présidence avec la France pour un an (2015/2016)."¹

Echanges commerciaux entre le Maroc et l'Europe



Source : Commission européenne, 2018

¹ Site officiel de la Diplomatie française : www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/maroc/relations-avec-l-union-europeenne/

Annexe 3 : les accords du Maroc avec l'Afrique

Sous le Règne de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, les relations du Maroc avec l'Afrique n'ont eu de cesse de se renforcer graduellement, comme en témoignent :

- la fréquence élevée des Visites Royales aux pays du continent,
- le nombre important d'accords de coopération conclus,
- la multiplicité des projets de développement, menés par le Royaume en Afrique dans plusieurs domaines,
- la promotion de la stabilité des pays africains et la défense de leurs intérêts au sein des enceintes multilatérales par le Maroc.

Plus de 1.000 accords ont été conclus depuis 2000 par le Royaume du Maroc, avec plus de 40 pays africains contre, seulement, 500 accords entre 1956 et 1999. Près de 426 accords ont été signés depuis 2014, avec 15 pays africains, impliquant 80 opérateurs économiques publics et privés et 300 partenaires africains².

Les flux des investissements directs marocains à destination de l'Afrique ont presque triplé entre 2007 et 2016, passant, respectivement, de 114 millions de dollars à près de 326 millions de dollars³. Au total, sur la période sous revue, le Maroc a investi sur le continent africain près de 3 milliards de dollars, soit 51,7% du total des investissements directs marocains à l'étranger⁴.

Plus de 1.000 opérateurs marocains sont présents en Afrique. Sur la période 2008-2015, ces opérateurs ont investi près de 2,2 milliards de dollars sur le continent⁵.

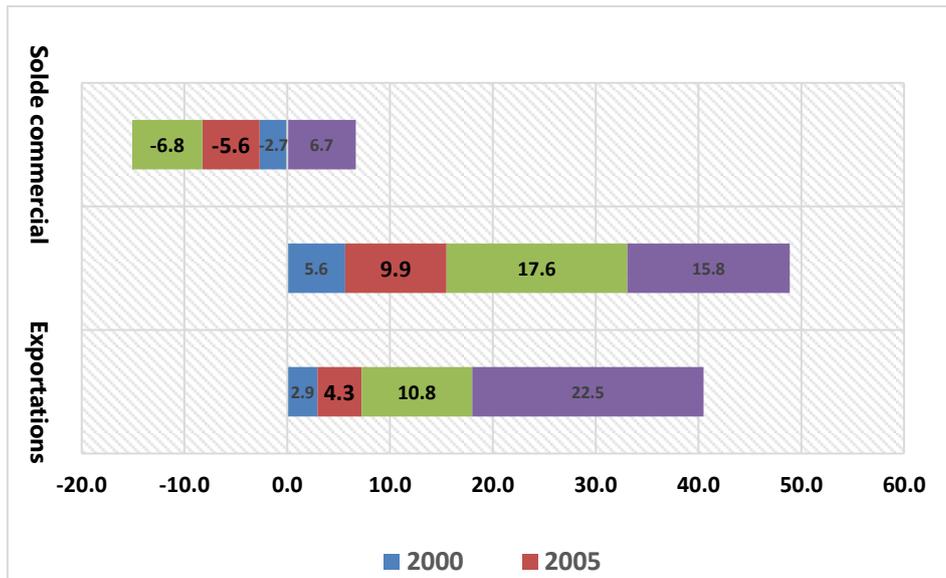
² Discours de M. Nasser BOURITA, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Maroc, Journée de l'Afrique célébrée le 08 juin 2017

³ Office des changes

⁴ Idem.

⁵ Discours de M. Nasser BOURITA, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Maroc, Journée de l'Afrique célébrée le 08 juin 2017

Echanges commerciaux Maroc-Afrique



Source : Traitement IRES des données de l'Office des changes

Malgré une augmentation de 744 millions de dollars, en 2000, à près de 3,7 milliards de dollars en 2016, les échanges commerciaux entre le Maroc et l'Afrique restent très limités et leur poids dans le commerce global du Maroc ne dépasse guère 6% en 2016 contre 4% en 2000.